

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 23 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 17 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Mignières, sous la présidence de Monsieur GARNIER, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, MAHE, ROUSSEL, GUILLAUME, Mrs GARNIER, DAGONNEAU, DESCOTTES, LUTON, PICHOT, TESTAULT, CABREUX, LORIDE,

Absente et pouvoir : Mme LANGE,

Secrétaire de séance : M LUTON.

Les comptes rendus des conseils municipaux du 7 novembre et 12 décembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Schéma directeur de l'aménagement Centre Bourg.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal une proposition de schéma directeur de l'aménagement du Centre Bourg, présenté par la société Narthex, dans le cadre de la continuité du cœur du village.

Considérant les plans présentés ;

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter les plans présentés qui définissent ainsi le périmètre de l'opération de réurbanisation de la place de l'église incluant le projet de restauration de la Chapelle des Trois Marie.

Décision de préemption du bien situé 2 Chemin de Bérou.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°142 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°81 en date du 20 juin 2019 instaurant le droit de préemption urbain sur les secteurs urbanisés et urbanisables (zones U et AU) ;

Vu le schéma directeur d'aménagement du Centre Bourg ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18 décembre 2024 en mairie, adressée par Maître Hallouin Jean-Louis, notaire, à Bailleau-le-Pin (28120), 18 rue des Erables, en vue de la cession d'une propriété sise 2 Chemin de Bérou à Mignières, cadastrée section ZB n°267, 268 et 269 d'une superficie totale de 917 m² appartenant à M Fert Dominique ;

Considérant que la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'aliéner est classée en zone Ua et Uj ; Monsieur le Maire expose que dans le cadre du schéma directeur de l'aménagement du Centre Bourg, il est nécessaire que la collectivité se porte acquéreur des biens pour atteindre l'objectif d'urbanisation du Centre Bourg.

Cette préemption étant proposée au prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, sans révision et le montant prévu pour cette acquisition étant inférieur au seuil de consultation du service du Domaine, celui-ci n'a pas été consulté pour cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir par voie de préemption le bien situé 2 Chemin de Bérou à Mignières, cadastrée section ZB n°267, 268 et 269 d'une superficie totale de 917 m² appartenant à M Fert Dominique et ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçu le 18 décembre 2024.
- Accepte le prix figurant sur la déclaration d'intention d'aliéner, d'un montant de 130 000 euros, pour l'acquisition de cette parcelle ; et la prise en charge des frais de notaire,
- Dit qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la présente décision, conformément à l'article R.213-12 du code de l'urbanisme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet et à faire toute diligence pour faire aboutir ce dossier ;
- Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Commune ;
- Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Commerce automatique.

Monsieur le Maire expose la possibilité de proposer un service supplémentaire pour les administrés en mettant en place un commerce automatique à l'aide de casiers automatisés.

Considérant le local disponible place des Granges à Mignières ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lancer un appel d'offre pour l'installation de casiers automatiques ;
- Décide de lancer un appel d'offre portant sur le choix d'un prestataire qui sera en charge de réapprovisionner ces casiers.

Cession de foncier agricole.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une partie des terrains cadastrés section YC 38 et YC 39 appartenant à la Commune de Mignières avaient fait l'objet d'un projet de cession de terre agricole. La division avait été effectuée par TT Géomètres Experts.

Le prix de vente, proposé pour ce terrain, serait d'un montant de 9 000 € / l'hectare soit pour une surface de 9 198 m², un montant de 8 278€.

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité approuvent ce montant et mandatent Monsieur le Maire pour signer les actes s'y afférents.

Retrait de la délibération n°62 du 7 novembre 2024 relative à la gratification d'un garde champêtre.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet, lors de son contrôle de légalité, a demandé le retrait de la délibération n°62 du 7 novembre car la gratification exceptionnelle fait à un agent n'est prévue par aucun texte législatif ou règlement de la fonction publique d'Etat.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de retirer la délibération n°62 du 7 novembre 2024.

Questions diverses

Madame CHRISTEAUT informe les Conseillers Municipaux des formalités de distribution du journal communal.

Monsieur le Maire remercie les personnes investies pour la réalisation de ce journal communal d'une grande qualité.

Il remercie également l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'organisation de la cérémonie des vœux.

M DAGONNEAU informe l'état d'avancement du dossier dans le cadre de la rénovation de la Chapelle. Un drone sera déployé le mardi 28 janvier pour prise de vue de la Chapelle.

Monsieur le Maire informe qu'au vu des effectifs scolaires, une 7^{ème} classe va s'ouvrir pour la rentrée de septembre 2025. Cette création de nouvelle classe étant provisoire, il est envisagé de l'installer dans les locaux de la garderie actuelle située rue des Hirondelles. Il émet le souhait que ce lieu soit destiné à recevoir la classe de CM2.

Un projet de rapatriement de la garderie à l'école est en étude par la société Diagonale et sera présenté prochainement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission investissement s'est réunie cette semaine afin de prioriser les investissements à réaliser ou démarrer en 2025.

Un problème d'infiltration d'eau dans la salle du SILO devient récurrent. Il y a donc lieu de solliciter une consultation d'entreprises afin de réaliser un devis de restauration de la toiture.

Une personne est passée en mairie dans l'objectif de proposer des cours de batterie.

Monsieur le Maire informe que les services de Chartres Métropole recensent les besoins de vidéo protection sur la Commune.

Monsieur TESTAULT informe qu'une caméra située chez un particulier, rue de Brémont, suit les personnes passant sur le trottoir.

Monsieur le Maire informe qu'il effectuera une démarche auprès du riverain pour s'assurer du floutage des visages.

La séance est levée à 23h20.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
73	23/01/2025	Aménagement Centre Bourg	05/02/2025	05/02/2025
74	23/01/2025	Acquisition préemption	05/02/2025	05/02/2025
75	23/01/2025	Casier – Commerce automatique	05/02/2025	05/02/2025
76	23/01/2025	Cession de terre Agricole	05/02/2025	05/02/2025
77	23/01/2025	Retrait délibération n°62	05/02/2025	05/02/2025